

**Assemblée générale ordinaire
PROCES-VERBAL
de la réunion du 29 avril à 18h30**

Date de convocation : 11 avril 2022

Le vingt-neuf avril deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres de l'association « La Commanderie d'Arville » se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la Commanderie d'Arville – 1, allée de la Commanderie – Arville - 41 170 COUETRON-AU-PERCHE.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance. Elle est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée désigne Madame Christine CHARREAU comme Présidente de séance et procède à la désignation du secrétaire de séance en la personne de Monsieur Joël FUSIL.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par la Présidente et le secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si ladite assemblée générale se compose du quart au moins de ses membres et que ses délibérations sont adoptées à la majorité simple des membres présents. Ces conditions étant réunies, l'assemblée générale pourra délibérer.

Madame la Présidente explique que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral 2021
- Rapport financier 2021
- Rapport de Madame la Commissaire aux comptes sur l'exercice 2021
- Affectation du résultat de l'exercice 2021
- Cotisation 2022
- Perspectives 2022
- Budget prévisionnel 2022
- Questions diverses

1. RAPPORT MORAL

Madame la Présidente expose les faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et présente le rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les activités de l'association au cours de cet exercice.

Son exposé porte notamment sur :

- ✓ la reprise progressive de l'activité suite à la longue période de fermeture administrative imposée par la crise sanitaire liée au COVID-19 ;
- ✓ la réalisation de l'étude de faisabilité et de programmation pour la redynamisation touristique et culturelle de la Commanderie d'Arville qui nous permet aujourd'hui de mettre le projet de développement global « sur de bons rails » ;
- ✓ la forte implication de l'équipe et des dirigeants de l'association dans le développement touristique du territoire, notamment à travers la mise en place actuellement en cours d'un office de tourisme communautaire ;
- ✓ l'accompagnement et le soutien toujours bien présents de nos partenaires institutionnels.

Cet exposé n'appelant aucune remarque de la part de l'assemblée générale, Madame la Présidente propose de le soumettre au vote.

Première résolution – Rapport moral

Après avoir entendu la Présidente et en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le rapport moral de l'exercice 2021 à l'unanimité.

2. RAPPORT FINANCIER

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Joël FUSIL, Vice-président, qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé.

Il commente les comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration, comprenant le compte de résultat, le bilan et les annexes. Toutes les informations et explications requises sont ainsi données. Il est en outre précisé que les comptes ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable de l'association (ARC SOGEX – Vendôme) qui a attesté de leur cohérence et de leur vraisemblance sans réserve le 04 mars 2022.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de produits de 445 469,43 € et un montant total de charges de 456 063,82 €. Les résultats financiers et exceptionnels complètent par ailleurs le compte de résultat. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un déficit qui s'établit à 11 617,32 €. Le bilan, équilibré, fait apparaître un total net de 455 126,08 € à l'actif et au passif.

Les comptes annuels et leur annexe fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels et leur annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'assemblée générale ayant terminé cet examen, Madame la Présidente passe la parole à Madame la Commissaire aux comptes qui rappelle la mission qui lui a été confiée par la dernière assemblée générale pour une durée de 6 ans. Elle expose les modalités de son intervention dont les conclusions issues des

vérifications et informations spécifiques effectuées n'appellent aucune observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels. De ce fait, Madame la Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels 2021 de l'association « La Commanderie d'Arville » sont, « au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Après avoir entendu le rapport de Madame la Commissaire aux comptes, celui-ci n'appelant aucune de la part de l'assemblée, Madame la Présidente soumet le rapport financier 2021 au vote.

Deuxième résolution – Rapport financier

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal font apparaître un total de bilan de 455 126,08 €, un montant total des produits de 445 469,43 €, un montant total de charges de 456 063,82 € et un résultat déficitaire de 11 617,32 €.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Madame la Présidente indique que le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale :

- d'une part, d'affecter le déficit de l'exercice 2020 s'élevant à 112 883,10 € en diminution des fonds associatifs sans droit de reprise ;
- d'autre part, d'affecter le solde des fonds associatifs portés ainsi à 149 459,88 € aux réserves suivantes :
 - o réserve de trésorerie : 100 000,00 €
 - o réserve pour projets : 49 459,88 €

Troisième résolution – Affectation des résultats

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat déficitaire de 11 617,32 € de l'exercice écoulé en diminution des réserves pour projet dont le montant, après affectation, s'élèvera à 37 842,56 € ;

Quatrième résolution – Convention règlementées

Après avoir entendu le rapport spécial de Madame la Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées, l'assemblée générale prend acte de l'absence de conventions règlementées sur l'exercice 2021.

4. COTISATION 2022

Madame la Présidente, sur proposition du Conseil d'administration, propose à l'assemblée générale de passer le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2022 à 20 €, comprenant l'abonnement annuel à la commanderie d'Arville.

Cinquième résolution – Détermination de la cotisation annuelle 2022

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide à l'unanimité de fixer le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2022 à 20 €, comprenant l'abonnement annuel à la commanderie d'Arville.

5. PERSPECTIVES 2022

Madame la Présidente expose la stratégie et les perspectives de développement de l'association et de ses activités pour l'année 2022, dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'administration. Elle indique les axes de travail et les lignes directrices principales fixées, notamment :

- ✓ finaliser la refonte de la communication ;
- ✓ mettre en place une signalétique d'interprétation des bâtiments ;
- ✓ créer un logiciel de gestion des réservations des activités et des plannings des intervenants ;
- ✓ procéder à la rénovation des toitures du musée, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes des Collines du Perche, propriétaire ;
- ✓ acquérir une tondeuse autoportée ainsi qu'un broyeur à végétaux ;
- ✓ acquérir la collection d'objets historiques dites « collection Miquel » ;
- ✓ créer de nouveaux ateliers pédagogiques ;
- ✓ poursuivre la riche programmation événementielle ;
- ✓ acquérir du nouveau mobilier pour le centre d'hébergement afin de pouvoir proposer des chambres « twin » ;
- ✓ moderniser les éclairages du centre d'hébergement grâce au soutien de l'ADEME ;
- ✓ installer une chaufferie bois au centre d'hébergement, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes des Collines du Perche, propriétaire ;
- ✓ participer à la mise en place de l'office de tourisme communautaire.

Elle termine son propos par la présentation de l'agenda 2022 des nombreux événements organisés par la Commanderie d'Arville.

Ces perspectives 2022 n'appellent pas de vote de l'assemblée générale.

6. BUDGET PREVISIONNEL 2022

Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président présentent le budget prévisionnel de l'exercice 2022 tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration, en apportant toutes les précisions requises et nécessaires. Cet exercice sera, semble-t-il, plus conforme aux exercices d'avant crise sanitaire si l'on en croit le carnet de commandes actuel.

Ainsi, ce budget prévoit un total de produits et de charges équilibré à hauteur de 579 150,00 €. Le détail du budget prévisionnel 2022 figure sur la présentation jointe en annexe.

Sixième résolution – Budget prévisionnel 2022

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel de l'exercice 2022, annexé au présent procès-verbal, faisant apparaître un total de produits et de charges équilibré à hauteur de 579 150,00 €.

7. QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente donne à présent la parole à la salle.

Madame Karine GLOANEC-MAURIN, Présidente de la Communauté de communes des Collines du Perche, remercie l'ensemble des personnes présentes à cette assemblée générale et salue le travail réalisé par l'équipe salariée et les dirigeants de l'association gestionnaire de la commanderie d'Arville.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

Suite à l'assemblée générale ordinaire, a été dressé le présent procès-verbal signé par Madame la Présidente et Monsieur le secrétaire.

Fait à Arville – Couëtron-au-Perche, le 29 avril 2022.





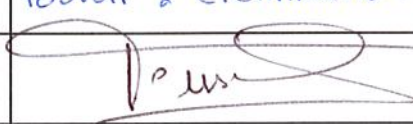
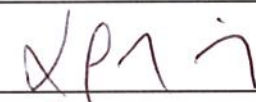
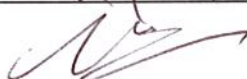
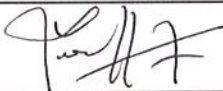
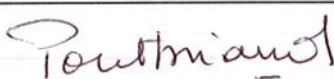
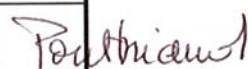
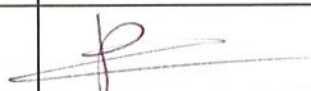
La Présidente de séance,

Commanderie d'Arville
1, allée de la Commanderie
Arville
41170 COUETRON-AU-PERCHE
02 54 80 75 41



Christine CHARREAU

ASSOCIATION "LA COMMANDERIE D'ARVILLE"
Assemblée générale - Vendredi 29 avril 2022 à 18h30

NOM	PRENOM	Signature
BARBON	Miguel	
BEGUIN	Pierre-Alexandre	
BOULLARD	Georges	
BOURDIN	Jean-Roger	
CHARREAU	Christine	
CHEVEAU	Nelly	Pouvoir à C.CHARREAU . h 
CHEVEAU	Christian	Pouvoir à C.CHARREAU . h 
FUSIL	Joël	
GARDRAT	Jean-Jacques	Pouvoir . H. LEMERRE
GLOANEC-MAURIN	Karine	
GRANGER	Jacques	
LEGER	Jean	
LEMERRE	Henri	
LENOIR	Claudine	
MAURIN	Frédéric	E. au sé .
PAPOT	Jean-Marie	
DE PONTBRIAND	Agnès	
RENARD	Danièle	
RONCIER	Jean-Jacques	
ROULLIER	Guillemette	Pouvoir A. de Pontbriand 
ROUSSEAU	Martine	

ASSOCIATION "LA COMMANDERIE D'ARVILLE"
Assemblée générale - Vendredi 29 avril 2022 à 18h30

DE SAINT-ALBIN	France	
THIBAULT	Michèle	
THIBAULT	Jean-Noël	
VINCENT-POLIZZI	Sandrine	